À titre indicatif uniquement

UCB SA – Allée de la Recherche 60, 1070 Brussels (Belgium) ("UCB")

UCB Pharma SA – Allée de la Recherche 60, 1070 Brussels (Belgium) ("UCB")

UCB Biopharma SRL – Allée de la Recherche 60, 1070 Brussels (Belgium) ("UCB")

UCB SA (Belgium)
UCB Pharma SA (Belgium)
UCB Biopharma SRL (Belgium)
CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT D'UCB

1. DÉFINITIONS

Le terme « Biens » désigne les produits et le matériel que le Fournisseur est tenu de fournir à UCB.

L'expression « Bon de commande » désigne un bon de commande écrit de Biens ou de Services émis par UCB. Les bons de commande émis par UCB sous forme électronique ont la même valeur juridique.

Le terme « Services » désigne les services que le Fournisseur est tenu d'exécuter pour le compte d'UCB.

Le terme « Fournisseur » désigne le tiers qui accepte un Bon de commande et qui fournit des Biens à UCB ou exécute des Services pour le compte d'UCB.

2. APPLICABILITÉ

En l'absence d'un contrat distinct signé par les deux parties régissant l'achat et la livraison des Biens et/ou l'exécution des Services, les présentes Conditions générales d'achat (« CGA »), ainsi que les conditions particulières stipulées dans le Bon de commande (ensemble, le « Contrat »), régiront l'achat par UCB des Biens et/ou des Services auprès du Fournisseur. En cas de contradiction entre le Bon de commande et une disposition des présentes CGA, la disposition du Bon de commande prévaudra. Les dérogations (le cas échéant) aux présentes CGA figurent à **l'Annexe A (Dispositions nationales spécifiques d'UCB)**. En cas de contradiction entre les présentes CGA et les dispositions figurant à l'Annexe A, ces dernières prévaudront.

Sauf accord contraire écrit d'UCB, les présentes CGA se substituent à toutes conditions générales du Fournisseur et les remplacent. Les conditions générales du Fournisseur figurant dans l'offre, le devis, l'accusé de réception du Bon de commande, la facture ou tout autre document seront réputées nulles et non avenues.

L'acceptation par le Fournisseur d'un Bon de commande emporte automatiquement acceptation des présentes CGA, à l'exclusion de toute condition générale propre au Fournisseur.

3. BONS DE COMMANDE

UCB ne pourra être tenue responsable des commandes ou instructions formulées oralement, sauf si celles-ci sont confirmées par écrit dans un Bon de commande. Le Fournisseur devra adresser à UCB une confirmation ou un refus du Bon de commande dans un délai de cinq (5) jours ouvrés. À défaut de réponse du Fournisseur dans ce délai, le Bon de commande sera réputé accepté par le Fournisseur.

4. CONDITIONS DE LIVRAISON

Les dates de livraison des Biens et/ou des Services indiquées dans le Bon de commande revêtent un caractère essentiel et devront être strictement respectées par le Fournisseur. Sauf indication contraire expresse d'UCB, les dates de livraison mentionnées dans le Bon de commande correspondent aux dates auxquelles les Biens doivent parvenir dans les locaux indiqués dans le Bon de commande et/ou aux dates d'achèvement de l'exécution complète des Services par le Fournisseur. La propriété des Biens sera transférée du Fournisseur à UCB au moment de la livraison des Biens.

5. RÉCEPTION, ACCEPTATION ET GARANTIE

Sauf disposition contraire du Bon de commande, la réception et l'acceptation des Biens et/ou des Services auront lieu dans les locaux d'UCB.

Le Fournisseur emballera et étiquettera l'ensemble des Biens de manière à assurer une protection adéquate contre toute détérioration et tout dommage matériel pendant le transport et conformément aux règles et réglementations applicables aux transporteurs. Le Fournisseur garantit que tous les Biens (y compris leur emballage) seront livrés exempts de tout défaut apparent ou caché de conception, de composition, de fabrication ou de fonctionnement, qu'ils seront adaptés à la ou aux finalités prévues dans le Bon de commande ainsi qu'à toute autre utilisation pouvant raisonnablement être attendue de tels Biens, et que tous les Biens (y compris leur emballage) seront conformes aux exigences habituelles en matière de sécurité ainsi qu'à l'ensemble des lois et normes applicables (« Biens conformes »).

Le Fournisseur garantit que tous les Services seront conformes à l'ensemble des descriptions et spécifications figurant dans le Bon de commande, qu'ils seront exécutés conformément aux normes professionnelles les plus élevées actuellement reconnues dans le secteur pour des services similaires, ainsi que conformément aux exigences habituelles en matière de sécurité et à l'ensemble des lois et normes applicables (« Services conformes »).

Si le Fournisseur ne livre pas des Biens conformes ou n'exécute pas des Services conformes, UCB se réserve le droit de retourner les Biens au Fournisseur, aux frais de ce dernier (s'agissant des Biens), de refuser les Services (s'agissant des Services) et de refuser tout paiement au titre des Biens et/ou Services non conformes. Sans préjudice du droit d'UCB de réclamer des dommages et intérêts, et à l'entière discrétion d'UCB, ainsi que sans préjudice de tout autre droit dont UCB pourrait se prévaloir en vertu de la loi ou de toute autre source de droit, le Fournisseur devra, à la demande d'UCB et à ses propres frais, réparer ou remplacer les Biens non conformes et/ou rendre les Services conformes dans un délai raisonnable suivant la notification par UCB au

Fournisseur de la non-conformité des Biens et/ou des Services. Si UCB estime que le Fournisseur n'a pas remédié à la non-conformité des Biens et/ou des Services, le Fournisseur remboursera à UCB l'ensemble des sommes engagées par cette dernière dans le cadre du Bon de commande. Tout Bien réparé ou remplacé, ou toute partie de celui-ci, ainsi que tout Service exécuté à nouveau, bénéficiera des mêmes garanties, selon les mêmes modalités que celles prévues ci-dessus.

Le Fournisseur sera responsable du paiement de tous dommages, coûts, pertes et autres frais, directs ou indirects, supportés par UCB ou l'une de ses sociétés affiliées (y compris, sans toutefois s'y limiter, ceux résultant de la responsabilité du fait des produits ainsi que tous dommages, coûts, pertes et frais, directs ou indirects, engagés à la suite d'un rappel de produits), lorsque ceux-ci sont imputables aux Biens et/ou aux Services du Fournisseur, y compris à ses actes ou omissions. Le Fournisseur indemnisera UCB et ses sociétés affiliées et les tiendra indemnes de l'ensemble de ces dommages, coûts, pertes et frais.

Le Fournisseur garantit que la vente, l'utilisation ou l'incorporation dans les Biens de toutes les machines, de tous les équipements et de tous les matériaux fournis au titre des présentes, qui ne sont pas conçus, composés ou fabriqués par UCB, ne porteront atteinte à aucun brevet, droit d'auteur, secret d'affaires, marque ou autre droit similaire (de propriété intellectuelle et/ou contractuel) valable appartenant à un tiers. Le Fournisseur indemnisera UCB (ainsi que toute personne agissant pour son compte), les tiendra indemnes de tous frais, responsabilités et pertes, de quelque nature que ce soit (y compris les frais et dépens afférents, notamment les honoraires d'avocat), résultant de toute réclamation, instance ou action alléguant une telle atteinte, en assumera l'entière responsabilité juridique et assurera leur défense.

6. FACTURATION ET PAIEMENT

Sauf accord contraire écrit ou restriction résultant du droit applicable, les Biens livrés et/ou les Services exécutés seront facturés après leur acceptation par UCB. Les factures seront exigibles et payables dans un délai de soixante (60) jours à compter de leur réception, à condition qu'elles ne fassent l'objet d'aucune contestation.

Le Fournisseur est tenu de suivre la procédure d'inscription au programme Supplier Lifecycle Performance (SLP) d'UCB afin d'être référencé en qualité de fournisseur. Sauf accord contraire écrit entre les Parties, le Fournisseur soumettra l'ensemble de ses factures via le réseau ARIBA. Des frais ARIBA peuvent être facturés au Fournisseur, selon le mode de transaction ARIBA utilisé, le nombre de documents échangés et le chiffre d'affaires annuel. Toutefois, l'ensemble des coûts liés à l'utilisation du réseau ARIBA est exclusivement à la charge du Fournisseur et ne pourra en aucun cas être répercuté sur UCB. Les consignes de facturation ainsi que toutes les informations nécessaires concernant le réseau ARIBA sont disponibles sur le Portail Fournisseurs d'UCB (www.ucb.com/our-company/Suppliers). Le Fournisseur reconnaît avoir pris connaissance des consignes de facturation et les avoir comprises. Dans le cas où (i) la transmission des factures par voie électronique n'est pas autorisée par une disposition impérative du droit local, (ii) le droit local impose l'utilisation d'un système spécifique de facturation électronique, ou (iii) UCB convient dans un cahier des charges que le Fournisseur n'est pas tenu d'utiliser le réseau ARIBA, le Fournisseur soumettra sa facture à UCB conformément aux directives de facturation figurant sur le Portail Fournisseurs d'UCB. Tous les documents justificatifs ou reçus doivent (i) être inclus dans le même fichier PDF que la facture ou joints à l'e-mail sous la forme d'un fichier distinct qui n'est pas au format PDF (le cas échéant), et (ii) être conservés par le Fournisseur conformément aux exigences légales et, en tout état de cause, pendant une durée minimale d'un (1) an à compter de la réception du paiement.

Si UCB ne respecte pas les conditions de paiement prévues dans le présent Article, des pénalités de retard seront dues pour la période de retard, calculées au taux d'intérêt annuel (calculé sur une base annuelle, sans capitalisation) appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes au premier jour du semestre concerné au cours duquel le paiement est arrivé à échéance sans avoir été réglé, majoré de huit (8) points de pourcentage, ou au taux différent qui serait imposé par toute disposition légale impérative applicable, le taux le plus élevé étant retenu.

7. PERSONNEL

Le Fournisseur s'engage à n'utiliser que du personnel disposant des compétences et de l'expertise appropriées pour assurer la fourniture des Biens et/ou l'exécution des Services. Le personnel du Fournisseur demeure, à tout moment, placé sous la seule responsabilité, direction, autorité et supervision du Fournisseur.

Tout membre du personnel du Fournisseur accédant à une installation d'UCB ou de l'une de ses sociétés affiliées dans le cadre de la livraison des Biens et/ou de l'exécution des Services devra respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables, notamment en matière d'environnement, de santé et de sécurité, ainsi que l'ensemble des directives et des règles internes d'UCB applicables (dont une copie est disponible sur demande). UCB se réserve le droit de refuser l'accès à ses installations à tout membre du personnel du Fournisseur qui ne respecterait pas les exigences susmentionnées.

Pour éviter toute ambiguïté, le Fournisseur veillera à ce que ses sous-traitants (dans la mesure où le recours à la sous-traitance est autorisé par UCB) respectent les dispositions du présent Article et imposent également à leur personnel de les respecter.

8. ASSURANCE

Le Fournisseur maintiendra à ses frais des polices d'assurance offrant une couverture adéquate pour toute réclamation en dommages et intérêts liée à ses Biens et/ou Services, couvrant le risque de perte ou de détérioration des Biens et des biens appartenant à UCB, ainsi que pour toute responsabilité lui incombant en vertu de la loi ou de sa relation contractuelle avec UCB. À la demande d'UCB, le Fournisseur fournira une attestation d'assurance justifiant de cette couverture.

9. BIENS D'UCB

L'ensemble des spécifications, informations, matériels et autres éléments fournis par UCB, ainsi que l'ensemble des Biens, informations, matériels et autres résultats issus des Services, de même que tous les droits de propriété intellectuelle y afférents ou qui en découlent, sont et demeurent la propriété exclusive d'UCB (collectivement les « Biens d'UCB ») et sont soumis aux dispositions des présentes CGA relatives à la confidentialité. Tous ces Biens d'UCB ne pourront être utilisés que pour l'exécution des prestations et conformément au présent Contrat, sauf accord contraire écrit d'UCB. Le Fournisseur ne pourra disposer d'aucun Bien d'UCB sans l'autorisation préalable d'UCB. Le Fournisseur ne vendra, ne cédera, ni ne donnera en garantie aucun Bien d'UCB et ne permettra pas qu'un tiers fasse valoir un quelconque droit ou constitue une sûreté sur ces Biens. Le présent Article survivra à l'expiration ou à la résiliation du Contrat.

10. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Le Fournisseur s'engage à utiliser les Informations confidentielles communiquées par UCB ou pour son compte aux seules fins de l'exécution du Bon de commande et à ne les divulguer à aucune personne physique ou morale sans l'accord préalable écrit d'UCB. L'expression « Informations confidentielles » désigne toute information communiquée par UCB au Fournisseur, y compris, sans toutefois s'y limiter, les données et les données à caractère personnel, les procédés, les documents, les dessins, les plans et les spécifications, les informations financières, tarifaires et relatives aux clients, le Contrat, ainsi que toute autre information considérée comme confidentielle dans le cadre normal des activités. Le Fournisseur veillera à ce que ses sous-traitants (dans la mesure où le recours à la sous-traitance est autorisé par UCB) intervenant dans le cadre du Bon de commande soient soumis à des obligations de confidentialité offrant un niveau de protection au moins équivalent à celui prévu par les présentes CGA. Le présent Article survivra à l'expiration ou à la résiliation du présent Contrat.

11. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Le Fournisseur veillera à ce que toute personne agissant pour son compte (y compris ses administrateurs, dirigeants, salariés, consultants, prestataires, sous-traitants et conseillers professionnels) intervenant dans la fourniture des Services et/ou la livraison des Biens soit dûment informée du traitement de ses données à caractère personnel par UCB (agissant en qualité de responsable du traitement à l'égard de ces données), en lui remettant sans délai l'avis sur la protection des données disponible à l'adresse https://www.ucb.com/privacy-policies (l'« Avis d'UCB sur la protection des données à l'intention des fournisseurs »). À la première demande d'UCB, le Fournisseur fournira à UCB tout élément de preuve démontrant qu'il a dûment informé les personnes agissant pour son compte de l'Avis d'UCB sur la protection des données à l'intention des fournisseurs.

12. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable envers l'autre de l'inexécution de ses obligations au titre du Contrat lorsque cette inexécution résulte d'une défaillance d'une installation, d'un équipement ou d'un appareil, d'un incendie, d'une explosion, d'un accident, d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre événement ou circonstance échappant raisonnablement à son contrôle (un « Cas de force majeure »), à condition que la partie concernée en informe l'autre partie dès que cela est raisonnablement possible et, en tout état de cause, dans un délai maximal de trois (3) jours ouvrables à compter de la survenance dudit événement ou de ladite circonstance.

Si un Cas de force majeure se prolonge pendant plus de trente (30) jours, chacune des parties pourra suspendre ou résilier le Bon de commande concerné en adressant une notification écrite à l'autre partie. Dans ce cas, UCB paiera les Biens livrés et/ou les Services exécutés conformément au Bon de commande, pour autant qu'ils aient été exécutés de manière satisfaisante, jusqu'à la date de suspension ou de résiliation. Aucune des parties n'encourra ensuite de responsabilité envers l'autre au titre du Bon de commande concerné, sous réserve des droits acquis et des obligations existant avant cette suspension ou cette résiliation.

13. CODE DE CONDUITE

Le Fournisseur accepte de respecter les principes du Code de conduite d'UCB, disponible à l'adresse suivante:

Ethics and Business Integrity | UCB

ainsi que le Code de conduite d'UCB à l'intention des fournisseurs, disponible à l'adresse suivante:

Responsible Procurement at UCB | UCB

14. RÉSILIATION

Si l'une ou l'autre des parties au présent Contrat commet un manquement grave au Contrat et ne remédie pas de manière satisfaisante à ce manquement dans un délai de 30 jours suivant la notification écrite dudit manquement (lorsque celui-ci est susceptible d'être corrigé), l'autre partie pourra résilier le Contrat avec effet immédiat par notification écrite adressée à la partie ayant commis le manquement.

Si l'une ou l'autre des parties fait l'objet d'une dissolution ou d'une mise en liquidation, dépose ou fait l'objet d'une demande d'ouverture d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, procède à une cession au bénéfice de ses créanciers, fait l'objet de la désignation d'un administrateur pour tout ou partie substantielle de ses actifs, ou est confrontée, dans toute juridiction où sont situés ses actifs, à un événement analogue à l'un des cas précités, l'autre partie pourra, dans la mesure où la loi l'autorise, résilier le Contrat avec effet immédiat par notification écrite.

Le présent Contrat pourra être résilié à tout moment par UCB pour convenance, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours adressé au Fournisseur. Dans un tel cas, UCB paiera (i) les Services achevés et les Biens livrés jusqu'à la date effective de résiliation, ainsi que (ii) tous les coûts et engagements envers des tiers, documentés, raisonnables et non annulables, engagés par le Fournisseur dans le cadre des Services faisant l'objet de la résiliation ou des Biens devant être livrés au titre du Bon de commande, sous réserve que le Fournisseur fournisse à UCB, à la demande de cette dernière,

les justificatifs attestant des coûts engagés. Pour éviter toute ambiguïté, UCB ne sera en aucun cas responsable des coûts internes propres au Fournisseur, de la perte de bénéfices escomptés ou des frais généraux résultant de cette résiliation, et le Fournisseur devra prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter ces coûts.

15. CESSION

Le Fournisseur ne pourra en aucun cas céder à un tiers l'un quelconque de ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'accord écrit préalable d'UCB.

16. DIVISIBILITÉ

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGA est déclarée invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité ni le caractère exécutoire des autres dispositions, lesquelles resteront pleinement en vigueur. Les présentes conditions seront réputées modifiées dans la mesure nécessaire pour rendre valide et applicable la disposition autrement nulle ou inapplicable, et pour réaliser, dans toute la mesure du possible, l'objectif commercial initial des présentes CGA.

17. RENONCIATION

Aucun retard ni aucune omission de l'une ou l'autre des parties dans l'exercice d'un droit résultant d'un manquement ou d'une inexécution par l'autre partie de l'une quelconque des dispositions du présent Contrat ne saurait être interprété comme une renonciation à l'exercice de ce droit. Le paiement total ou partiel des factures ne saurait porter atteinte à tout autre droit ou recours dont UCB dispose en vertu du droit applicable ou du présent Contrat.

18. RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS

Dans toute la mesure permise par la loi, le Fournisseur renonce à formuler toute réclamation, action ou demande à l'encontre des administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, consultants, sous-traitants ou prestataires d'UCB.

19. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le droit applicable et la juridiction compétente pour tout litige ou toute réclamation découlant du présent Contrat ou s'y rapportant dépendent du pays concerné, comme indiqué ci-dessous:

En Belgique: le présent Contrat, ainsi que tout litige ou toute réclamation découlant du présent Contrat ou s'y rapportant, sera régi et interprété conformément au droit belge, à l'exclusion de ses règles en matière de conflit de lois. Tout litige, à défaut de règlement amiable, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles, en Belgique.

Aux États-Unis: le présent Contrat, ainsi que tout litige ou toute réclamation découlant du présent Contrat ou s'y rapportant, sera régi et interprété conformément au droit de l'État de Géorgie (États-Unis), à l'exclusion de ses règles en matière de conflit de lois. Tout litige, à défaut de règlement amiable, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du comté de Cobb, en Géorgie (États-Unis).

Au Royaume-Uni (RU): le présent Contrat, ainsi que tout litige ou toute réclamation découlant de celui-ci ou s'y rapportant, de même que toute obligation non contractuelle découlant de celui-ci ou s'y rapportant, sera régi et interprété conformément au droit anglais, à l'exclusion de ses règles en matière de conflit de lois. Tout litige, à défaut de règlement amiable, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents dans le ressort du siège social d'UCB au Royaume-Uni.

Hors Belgique, États-Unis et Royaume-Uni: le présent Contrat, ainsi que tout litige ou toute réclamation découlant du présent Contrat ou s'y rapportant, sera régi et interprété conformément au droit du pays dans lequel le siège social d'UCB ayant émis le Bon de commande est situé, à l'exclusion des règles de ce pays en matière de conflit de lois. Les tribunaux du pays où se situe le siège social d'UCB dans cette juridiction seront seuls compétents.